

## FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°3

Fonds d'Investissement de Proximité - Article L214-31 du Code monétaire et financier  
 Agrément AMF le 15/12/2015 sous le numéro FNS20150040 - Code ISIN FR0013063401  
 Société de gestion : ODYSSEE Venture 26, rue de Berri - 75008 Paris. Agréée par l'AMF le 2 décembre 1999 (GP 99036)  
 Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK France S.A 105, rue Réaumur - 75002 Paris

## 1 - État civil

Je soussigné(e)  Mlle  Mme  M.  M. ou MmeChoix de l'avantage fiscal :  ISF ou  IRPP

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Commune de naissance \_\_\_\_\_ Département / Pays de naissance \_\_\_\_\_

**Veillez trouver ci-joint la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport, pour chaque co-souscripteur le cas échéant) ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

## 2 - Engagement de souscription

**Je déclare avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clé pour l'Investisseur (DIC) et du règlement du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°3, adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds, et :**

- être redevable de l'impôt sur le revenu ("IR") et souhaiter bénéficier de la réduction prévue à l'article 199 terdecies du CGI à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds ou de l'impôt de Solidarité sur la Fortune ("ISF") et souhaiter bénéficier de la réduction prévue à l'article 885-0 V bis à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds,
- être conscient que pour bénéficier des avantages fiscaux prévus par l'article 885-0 V bis du CGI, les parts doivent être souscrites et les montants versés au plus tard à la date de clôture de ma déclaration fiscale.
- être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies du CGI ou d'ISF prévue à l'article 885-0V bis du CGI les parts souscrites doivent être conservées jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant l'année de la souscription (sauf en cas d'événements exceptionnels mentionnés dans le règlement du Fonds),
- être informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, le dernier rapport annuel et semestriel du Fonds,
- avoir été informé que le rachat des parts ne pourra intervenir avant le terme d'une durée de sept ans à compter de la constitution du Fonds soit jusqu'au 21/04/2023 (pouvant aller jusqu'à dix ans soit jusqu'au 21/04/2026 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de Gestion) sauf en cas d'événements exceptionnels prévus au Règlement,
- que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,
- ne pas répondre aux critères du statut de « US Person » au sens du droit fiscal américain, transposé en droit français par le décret N°2015-1 du 2 janvier 2015 (je m'engage à informer immédiatement le teneur de compte-conservateur de tout changement de situation à cet égard),
- avoir reçu préalablement à la souscription, un questionnaire client que j'ai dûment rempli et signé, et constate que le commercialisateur ou le Démarcheur s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière,
- avoir connaissance des caractéristiques du Fonds, en comprendre les risques de perte de tout ou partie du capital, être financièrement en mesure d'y faire face et constate que ce produit financier de diversification répond à mes objectifs d'investissement (notamment de défiscalisation),
- avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, le DIC du Fonds et dans le présent bulletin de souscription,
- avoir pris note que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

## 3 - Modalités de détention des parts

Je décide que les parts souscrites :

- soient **conservées par RBC INVESTOR SERVICES BANK France S.A.**, dépositaire, en nominatif pur, sans droits de garde.
- soient **transférées sur mon compte titres** dont voici les coordonnées bancaires (**Veillez trouver ci-joint un IBAN Titres**) :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	clé

## 4 - Souscription et encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement, et de gestion

Je souscris un montant hors droits d'entrée de [MS] \_\_\_\_\_ euros (minimum 1000 euros). Le taux de droits d'entrée est de [TDE] \_\_\_\_\_ % (maximum 5%). Je verse un montant total [MT] \_\_\_\_\_ euros en parts A, qui comprend un montant de droits d'entrée [MDE] de \_\_\_\_\_ euros [MDE = MS x TDE]. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°3 sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°3 des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,98% (TFAM\_GD), dont les frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,91% (TFAM\_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 10 ans.

**Modalités spécifiques de partage de la plus-value « carried interest » au bénéfice de la société de gestion :** Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent droit d'accès à [L] 20% de la plus-value réalisée par le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°3, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : [M] nominal remboursé aux porteurs de parts A (RM).

## 5 - Signature du bulletin de souscription

Fait en triple exemplaire à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**1<sup>er</sup> exemplaire : ODYSSEE Venture - 2<sup>ème</sup> exemplaire : Partenaire**  
**3<sup>ème</sup> exemplaire : Souscripteur.**

Signature du souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »

## AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept années prorogable deux fois dix-huit mois [sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement]. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.